

## 1. LES PRÉSENTS :

- Bernard TOMASINI  
Président du CdD CASA
- François-Xavier KOEMPGEN  
Directeur du CdD CASA
- Richard THIERY  
Elu
- Stéphanie FRISINA  
VP Développement Economique
- Thierry LESPINASSE  
VP du CdD CASA - SLV
- Alain BOURGON  
GADSECA
- Bernard GARNIER  
GADSECA-ASEB AM
- Jean-Pierre GALLIANO  
ELAN
- Catherine SENS MEYE PELLEGRINO  
CFDT
- Fernande GIUDICE  
ASLIB -CNC
- Christian DENTAL  
Président Honoraire
- Catherine MATHURIN  
FCPE
- 
- Marika ROMAN  
VP déléguée communication et  
relation extérieures
- Albine PASQUETTI  
Secrétariat
- Jean-François CARRASCO  
VP Délégué Cap AZUR
- Carole GHIBAUDO  
VP du CdD CASA – ADECOHA
- Alain CLAVEL-MORROT  
UD CFE CGC
- Sylvie CHRISTOFLE  
IAE TOURISME
- Francine BEGOU PIERINI  
GADSECA -ASEB -
- Christian COUVREUR  
UD CFE CGC
- Brigitte ROLLIER  
Géo Sites AA
- André HERVIER  
ASLIB -CNC
- Viviane GUSTINELLI  
ASLIB CNC

Monsieur Tomasini ouvre la séance.

## **1. Nouvel organigramme du Bureau du CdD (désignation des Vice-Présidents délégués)**

Monsieur Tomasini rappelle le contexte. La création du Pôle Métropolitain CAP AZUR mérite une attention spécifique de la part du Conseil de Développement. Le bureau a décidé la création d'un poste de Vice-Président délégué à CAP AZUR. Monsieur CARRASCO jusqu'alors Vice-Président en charge de l'animation du groupe économie emploi a été désigné pour ce poste.

Monsieur Tomasini remercie Madame FRISINA, membre de la Jeune Chambre Economique d'Antibes, de prendre la relève pour l'animation du poste de Vice-Présidente du groupe thématique économie et emploi.

Monsieur Tomasini propose également de modifier l'intitulé du poste "chargée de mission communication" en poste de "Vice-Présidente déléguée à la communication".

## **2. Présentation de CAP AZUR.**

Monsieur CARRASCO présente CAP AZUR.

CAP AZUR est un Syndicat mixte disposant de la personnalité morale et financière. Il regroupe les agglomérations de l'ouest du département :

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (24 communes, 180 000 habitants)

La Communauté d'Agglomération Cannes, Pays de Lérins (5 communes, 160 000 habitants)

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (23 communes, 100 000 habitants)

La Communauté de Communes des Alpes d'Azur (34 communes, 10 000 habitants)

CAP AZUR entend mettre en commun des projets autour des compétences clefs du territoire, le développement économique, l'attractivité, la mobilité, la protection et sensibilisation environnementale et la valorisation des déchets. La présentation qui est faite sera disponible sur le site du CDD.

Une personne de l'assemblée profite de cette présentation pour savoir si ce qui est fait pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ne concerne que les habitants de la CASA.

Réponse par les services le 29 mai :

S'agissant des PMR, la CASA a mis en place deux types de service :

Un service à la carte – sur dossier médical, le bénéficiaire dispose d'un accompagnement de trottoir à trottoir (domicile au point d'arrivée), pour le coût d'un déplacement classique. Seuls les habitants de la CASA en bénéficient. L'extension à CAP AZUR de ce dispositif concerne les PMR en Fauteuil Roulant, en invalidité à 80% et en cécité.

Un service non individualisé (d'arrêt à arrêt seulement et sur des secteurs bien définis) – la PMR contacte le service de la CASA pour que le bus qu'elle compte prendre s'adapte à son handicap au moment de sa montée. Ce service est disponible pour tout le monde sur simple réservation et sans inscription au préalable

### **3. Retour sur le festival "Souffleurs d'avenir" à Biot**

Les membres ont constaté le peu de visiteurs aux stands et personne pour assister à la miniconférence prévue le samedi. Monsieur Tomasini rappelle que l'objectif du CDD était de se faire connaître, de passer quelques messages, notamment à l'occasion de la table ronde du vendredi soir. Cet objectif est atteint. Les membres du plénier sont convaincus qu'il faut réitérer cet exercice et essayer de participer à davantage de manifestation de ce type.

### **4. Validation de l'avis sur le tourisme durable**

Monsieur Tomasini rappelle que cet avis, pris à la suite du colloque sur le tourisme de 2016, avait déjà été validé par l'Assemblée Plénière en décembre 2018. Les groupes devaient apporter de nouvelles propositions. L'avis est définitivement adopté.

### **5. Présentation de l'avis sur le CLIMAT**

Monsieur Bernard GARNIER du GADSECA présente cet avis dont le CDD s'est auto saisi. La présentation est sur le site du Conseil de Développement. L'avis est adopté et sera transmis à la CASA.

### **6. Présentation de l'avis sur le PDU**

La CASA a saisi le CDD pour qu'il fasse des propositions dans le cadre de la révision du PDU. Les travaux ont débouché sur un avis qui a déjà été transmis aux services de

la CASA. Monsieur Lespinasse, Vice-Président du groupe "Aménagement du Territoire", détaille les grandes propositions des groupes thématiques. Le travail sur le PDU doit être poursuivi en faisant ressortir des priorités. L'avis est validé.

## **7. Préparation Colloque 2019**

Monsieur Tomasini rappelle l'idée initiale d'avoir un colloque en octobre avec comme thème l'organisation future du travail sur la technopole, avec notamment deux axes majeurs : le télétravail et la mobilité. Cependant, le calendrier des élections municipales conduit à reporter le colloque.

## **8. Questions diverses.**

Monsieur Tomasini informe l'assemblée de l'existence d'une Coordination Nationale des Conseils de Développement (la CNCD). Il annonce que le Conseil de Développement de la CASA va faire acte de candidature au Conseil d'Administration et au Bureau de cette association.

Par ailleurs, il annonce que les deux prochains axes de travail des groupes thématiques concerneront les thèmes du Commerce et de la politique agricole.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*